



Association Stop Frelons Vaud

Objet : Réponse à votre demande concernant le frelon asiatique

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre message concernant le frelon asiatique.

À titre d'information, les autorités cantonales ne sont pas en charge de la gestion ni de la lutte contre cette espèce exotique envahissante. Dans notre canton, ce travail est assuré par des apiculteurs bénévoles, qui s'occupent du suivi des annonces et, lorsque cela est nécessaire, de la destruction des nids. La gestion de la lutte contre le frelon asiatique prend en considération uniquement les annonces qui sont faites sur le site www.frelonasiatique.ch. En effet, nous avons aujourd'hui plus de 30 annonces par jour qui doivent être gérées. Une identification de l'individu / nid est prévue pour les annonces faites sur le site www.frelonasiatique.ch et permet ainsi un tri de départ. Vous recevrez une réponse positive ou négative suite à votre annonce. Ensuite, la procédure **dans le canton de Vaud** est la suivante :

Si la réponse est **négative** (guêpes, frelons européens, autres espèces, etc), vous pouvez laisser vivre ces individus. S'ils sont trop gênants pour votre confort personnel ou qu'ils logent proche de votre lieu de vie, vous pouvez faire appel à un désinfestateur. ([lien vers la liste](#))

Si vous recevez une réponse **positive** concernant un frelon asiatique et que vous aviez annoncé :

Observation d'un individu isolé : nous prenons acte de votre annonce, mais vous ne serez pas recontacté(e). Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.stopfrelons.ch>. Si vous avez le temps, observez les directions de vol des frelons et suivez les frelons jusqu'à trouver le nid (jusqu'à 3 mètres de hauteur au dès le printemps et en milieu urbain, dès août, plus probablement en hauteur dans les arbres). Si vous trouvez un nid, refaites une annonce.

Observation d'un individu au rucher : l'annonce est enregistrée, mais l'apiculteur concerné ne sera pas immédiatement contacté. **Merci de ne pas répéter inutilement les annonces** pour un même emplacement. L'apiculteur peut appliquer les techniques du pot à mèche et de triangulation (voir ici : <https://stopfrelons.ch/#api>). Après fidélisation de quelques frelons à l'aide du pot à mèche ([lien technique de fidélisation](#)), l'apiculteur entame une procédure de triangulation à l'aide de pots à mèches et avancement dans le terrain ([lien technique triangulation](#)). Lorsque l'emplacement potentiel du nid est déterminé, il se met en contact avec les « délégués frelon asiatique » (DFA) de sa société apicole pour la suite des opérations, une télémétrie peut alors être envisagée.

Signalement d'un nid : le « coordinateur frelon asiatique » de votre région prendra contact avec vous dès que possible pour vous orienter sur les possibilités de destruction du nid et de son enlèvement. Le délai peut varier selon les disponibilités du moment. Merci de patienter.

Sachez qu'il **n'existe pas de « responsables » officiellement employés dans le canton**. Nous vous remercions donc de respecter et soutenir le travail accompli par nos bénévoles.

Avec nos meilleures salutations

Quentin Voellinger, président Association Stop Frelons Vaud
Sylvain Uldry, secrétaire Association Stop Frelons Vaud